



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AOÛT 2019

06 DEC. 2019

Service Courrier

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	21	24	03

Vote	
A L'Unanimité	Pour : 24
	Contre : 00
	Abstention : 00

L'an 2019, le 22 Novembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DELIBERATIONS**, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 15 Novembre 2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15 Novembre 2019.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (*Maire*) – M. Claude MAGLOIRE (*1^{er} Adjoint*) – Mme Josette OTTO AZINCOURT (*2^{ème} Adjointe*) – M. Renaud RENIER (*3^{ème} adjoint*) – Mme Dany MARCIN PLANTIER (*4^{ème} Adjointe*) – M. Justin RUPAIRE (*5^{ème} Adjoint*) – Mme Gilberte EUGENIE (*6^{ème} Adjointe*) – M. Philippe RENIER (*7^{ème} Adjoint*) – M. Léonard Edwige BARTHEL – M. Claude JERSIER (Arrivée à 18h15) – M. Louis LAROCHELLE –M. Michel CHAIBRIANT – Mme Louisiane DEGLAS – Mme Marie-Agnès SAINT-VAL – Mme Justina FAVORINUS (Départ à 20h15 en ayant donné procuration à Louisiane DEGLAS) – M. Jean-Philippe NOËL – Mme Laurence LAROCHELLE – Mme Chantal MACHARES (Arrivée à 18h55) – M. Jimmy FAUSTA – Mme Laurence CHRISTOPHE (Départ à 20h30 en ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA) – M. José JULAN (21)

REPRÉSENTÉS : Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (*8^{ème} Adjointe*) ayant donnée procuration à Mme OTTO AZINCOURT Josette – Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE ayant donnée procuration à M. Claude MAGLOIRE – Mme Christelle GILLES ayant donnée procuration à M. Justin RUPAIRE (03)

ABSENTS : Mme Ninette SAINTE-LUCE- Mme Lucie LAROCHELLE – M. François EDAU - Mme Annick BARTHEL – M. Jean-Luc LIBER (05)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Gilberte EUGENIE a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Convocation du Conseil Municipal en date du :

15
NOVEMBRE
2019

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

D_20191122_06

AUTORISATION À DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « UNE CHANCE POUR TOUS »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;



.../...

- Vu la délibération n°03 du conseil municipal du 30 octobre 2015 approuvant l'avenant au contrat de bail de location professionnel d'immeuble et de meubles meublants pour l'exercice d'une activité à usage de crèche ;
- **Considérant** la nécessité de conclure avec cette association dénommée « Une chance pour tous » un partenariat solide pour lui permettre de développer une structure multi accueil pour la petite enfance sur le territoire communal de 0 à 4 ans ;
- **Considérant que** l'association précitée applique le régime de la prestation de service unique (PSU) qui répond à plusieurs objectifs et tout particulièrement celui de permettre l'accès de la structure aux familles à faibles revenus ;
- Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens élaboré à cet effet ;
- **Considérant que** la commune de Trois-Rivières s'engage sous réserve de l'inscription des crédits inscrits chaque année à son budget, à soutenir financièrement la réalisation des objectifs énumérés dans le projet de convention dans cette structure ;
- Vu la demande de subvention de fonctionnement formulée par l'association « Une Chance pour tous », accompagnée de ses comptes et de son programme d'activités pour l'exercice 2019 ;
- Vu le Budget 2019 de la Commune de Trois-Rivières ;
- Vu les crédits inscrits à l'article 65 74 de ce budget comme aides aux associations ;
- Vu les disponibilités financières sur cet article ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, décide

A l'unanimité,

Article 1:

D'Adopter la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, ci-annexée à la présente, passée avec l'association « Une chance pour tous ».

Article 2:

De Fixer la durée de la convention à un (1) an reconductible tacitement trois (3) fois.

Article 3:

D'Autoriser le Maire à signer la convention précitée et à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions qu'elle renferme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANÇOISQUE

